



AVIS DE PUBLICATION

Conformément aux articles L1133-1 à 3 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, le Bourgmestre de la Ville de Lessines porte à la connaissance de la population que le Conseil communal, en séance du vingt-cinq janvier deux mil dix-huit, a adopté les règlements relatifs à l'octroi d'une prime communale lors de :

- la modernisation et la rénovation d'une cellule commerciale,
- l'installation de commerce (ou d'entreprise) dans une cellule commerciale vide.

La délibération adoptée à cet effet peut être consultée au Secrétariat communal (1^{er} étage), Centre administratif, Grand'Place, 12 à 7860 Lessines, les jours ouvrables entre 8 heures et 12 heures.

Lessines, le 26 janvier 2018.

Le Directeur général,



Le Bourgmestre,